

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 mars 2023

– Point 7b de l'ordre du jour –

Délibération 2023 - 06

Autorisant la Directrice générale à poursuivre la procédure d'appel d'offres, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet des prestations de « développements, tierce maintenance applicative et expertise sur des applications et sites internet, extranet de Santé publique France dans les univers technologiques suivants : EZpublish, JaliOS et JAVA/PHP ».

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1° - Autorise la Directrice générale de Santé publique France à poursuivre la procédure d'appel d'offres, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet des prestations de développements, tierce maintenance applicative et expertise sur des applications et sites internet, extranet de Santé publique France dans les univers technologiques suivants : EZpublish, JaliOS et JAVA/PHP.

Article 2° - La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 30 mars 2023

Jean-Jacques COIPLÉ
Président du Conseil d'administration par intérim